



DR

**Paolo Crestani,**  
directeur  
du département  
risques  
et solutions,  
direction  
des grandes  
entreprises.



GRAS SAVOYE  
Courtier en assurances

## De la carence de fournisseur à la rupture de la supply chain

L'interdépendance accrue entre les acteurs économiques est au cœur de la problématique de la carence de fournisseur. Celle-ci se révèle un véritable enjeu de risque alors que la production en flux tendus se généralise.

Concentrations, mondialisation, externalisation, ces phénomènes entretiennent et accroissent ces dernières années l'interdépendance entre les acteurs économiques. La majorité des entreprises sont donc en lien d'interdépendance entre des fournisseurs en amont, pour des biens ou des services qu'elles ne produisent pas elles-mêmes, et une clientèle en aval.

Cette interdépendance accrue est au cœur même de la problématique de la carence de fournisseur, qui peut être de différentes natures. Elle peut concerner des livraisons de matières premières, de produits semi-finis, de pièces intégrées dans un processus de montage, mais aussi des livraisons de

services comme le transport ou l'informatique, ou encore des utilités telles que vapeurs, gaz, eau...

### La gestion des cumuls, un enjeu crucial

Plus un secteur d'activité est concentré, plus les risques liés à l'interdépendance entre un nombre réduit d'acteurs sont forts, créant potentiellement une véritable inflation des besoins en garantie carence de fournisseurs. Celle-ci sous-entend un sinistre susceptible d'influer sur l'entreprise (perte d'exploitation liée à la carence) et son fournisseur, qui subit un dommage à l'origine de la carence. Il y a potentiellement ainsi un risque de cumul pour l'assureur

si celui-ci est engagé à la fois au titre de la perte d'exploitation de l'assuré, et au titre de la garantie dommages aux biens de son fournisseur. La gestion de leurs cumuls devient alors cruciale pour les assureurs. Le processus actuel de souscription est très rigoureux à cet égard.

### Des carences liées à des événements naturels

L'internationalisation des échanges accentue certains risques... Les chaînes d'approvisionnement sont aujourd'hui de plus en plus variées, étendues et dispersées géographiquement. Or, de nombreuses carences sont liées à des événements d'origine naturelle. Un événement naturel peut ainsi se répercuter sous la forme d'arrêt de production dans une zone géographique éloignée.

Les assureurs sont particulièrement vigilants au suivi de leurs cumuls en carence de fournisseur à la suite d'un événement naturel, ce qui dans certains cas peut limiter le volume de capacités accessibles.

La carence de fournisseur s'inscrit donc véritablement dans des problématiques de rupture de la supply chain et pose la question au marché de la perte d'exploitation sans dommage. ➡

### La carence fournisseur : perte d'exploitation ou RC

La garantie carence de fournisseur, extension de la perte d'exploitation, s'intègre dans la garantie dommages aux biens. Elle fonctionne lorsque la carence du fournisseur est liée à un événement qui a touché un établissement de ce dernier, qui n'a donc pas pu livrer correctement ou dans les temps son ou ses clients. Il faut, pour que cette garantie fonctionne, que l'événement ait un fait générateur ayant touché le fournisseur, d'une nature couverte par le contrat dommages aux biens de l'assuré. Lorsque le fait générateur qui a empêché le fournisseur de livrer son client ne relève pas de garanties de dommages aux biens, l'entreprise qui subit la perte d'exploitation peut demander à être dédommagée au titre de la RC de son fournisseur.